

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 4 OCTOBRE 2021**

Présents : Mmes POUVREAU, CROUTSCH, LIENARD, PRIEUX, BOULIER, BARILLET, PASQUINI, BURKI, BLETTNER, DESENCLOS, CHALLINE, HIRTZBERGER, HARING
Mrs MOLINERIS, L'HERBEIL, NORROY, FRANTZ, FERRARELLI, ANDRE, GRIVEL, BESSEDJERARI, MAGNOLINI, METZINGER, ANTCZAK, NEUBERT, TOMC, NOCCHI, LIEVAIN, HIRSCH, MUSIOL, BARTH, POIROT, SCHWARTZ

Représentés par un pouvoir :

Mme BERTOLINO FALCONETTI par M. MOLINERIS
M. KEFF par M. FERRARELLI
M. CROCENZO par M. BESSEDJERARI
M. LINTZ par M. METZINGER
Mme KOCKEISEN par Mme CHALLINE
M. POGGIOLINI par Mme HIRTZBERGER

Représentés par un suppléant :

M. VACCANI par M. NOE
M. DIETSCH par M. GIORDANENGO

Excusés : Mrs MILANO, SCHAACK, BECQUER, CORNILLE, DEMANGE,
Mme THUILLIEZ

Absents : Mmes ZAIM, PORCO GALLINA,
Mrs BERNARD, BURLEREAUX, SCHMITT, BERG, ZAMPETTI, AISSAOUI, BENALOUACHE, DURAND, CARDAIRE, GENCO, PASQUER, JODEL, FALZI, ZIMMERMANN, DIDIER, NEZ, MENGHI,

Monsieur FRANTZ demande à l'assemblée d'observer une minute de silence à la mémoire de Messieurs Pierre CORRADI et Maurice VERLET, anciens Vice-Présidents du syndicat et de Monsieur Jean-Louis MASSENET, gardien de déchèterie de Jarny, tous trois décédés ces derniers mois.

Monsieur FRANTZ donne ensuite lecture des pouvoirs et excusés puis met aux voix l'approbation du dernier compte rendu qui obtient l'unanimité.

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales M. ANTCZAK est désigné secrétaire de séance parmi les membres du comité syndical.



1/ Exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères au titre de l'année 2022

Le Président rappelle que les propriétaires de locaux à usage industriel et commercial peuvent faire une demande d'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères en justifiant de la destruction à leurs frais des déchets provenant de leur exploitation.

Le Président propose d'accorder cette exonération aux entreprises et établissements qui en ont fait la demande et qui ne bénéficient pas du service de collecte du syndicat.

La liste des exonérations, à transmettre aux services de l'état avant le 15 octobre, est valable pour l'année 2022.

Elle est consultable auprès des services du SIRTOM.

L'assemblée accepte à l'unanimité la liste des entreprises et établissements exonérés pour 2022.

2/ Personnel - Transformation de poste

Dans le cadre d'un avancement de grade, le Président propose la transformation d'un poste en supprimant le grade d'adjoint technique à temps complet et en créant celui d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

3/ Dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes - CONVENTION DE PARTENARIAT avec le Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle

Le Président informe l'assemblée qu'à compter du 1^{er} mai 2020, les collectivités doivent mettre en place un dispositif de signalement qui peut être saisi par toute personne s'estimant victime ou témoin d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique.

Les objectifs de ce dispositif sont les suivants :

- recueillir les signalements, dans un cadre de confiance, neutre, impartial et indépendant,
- alerter les autorités compétentes,
- accompagner et protéger les victimes,
- traiter les faits signalés.

Le Centre de Gestion 54 propose une prestation consistant à gérer pour le compte de la collectivité, le traitement du dispositif de signalement.

A cet effet, le Président demande à l'assemblée l'autorisation de signer la convention de partenariat avec le Centre de Gestion.

Le comité accepte la signature de cette convention à l'unanimité moins une abstention.

Divers

L'INFOSIRTOM est bientôt finalisé et sera distribué sous peu dans les boîtes aux lettres. Les contribuables y trouveront une explication claire et précise de l'augmentation de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères ainsi que les moyens mis en œuvre par le syndicat pour maîtriser les coûts aujourd'hui et à l'avenir.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Le Président

Alain FRANTZ

